L’évaluation périodique des programmes d’études à la Télé-université

Novembre 2007

CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2007.05
Dépôt légal – 4e trimestre 2007
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89574-052-0

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2007

AVANT-PROPOS

La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée dans une perspective d'imputabilité par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en 1991. Cette **Politique** confirme que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, chacun s'est doté d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et à des normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

À cette occasion, la Commission a élaboré un Guide d'accompagnement à la **Politique** et elle a remplacé ce document par un Guide d'application, au mois de mai 2004.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 9

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS 9
1.2 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 12

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION 13

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 13
2.2 DÉROULEMENT DU PROCESSUS 15

RECOMMANDATIONS 17

CONCLUSION 19

Annexe I Membres de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes
Annexe II Liste des principaux documents consultés
Annexe III Déroulement de la visite de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes à la Télé-université
Annexe IV Liste des rapports produits par la Commission de vérification de l'évaluation des programmes depuis 2001

INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes de la Télé-université (TÉLUQ).

La première partie du présent rapport résume la politique de la TÉLUQ, intitulée *Évaluation périodique des programmes*, qui a été adoptée par le Conseil d'administration de l'établissement, en juin 2000.

La politique est accompagnée d'un guide d'autoévaluation, le *Rapport d'autoévaluation des programmes – Guide de rédaction*, produit en janvier 2006 par la direction des études.

La deuxième partie du rapport présente les observations de la Commission. Celles-ci s'appuient sur l'examen de la politique institutionnelle et du dossier d'évaluation des programmes de baccalauréat et de certificat en administration et du programme de certificat en sciences de l'environnement.

Les observations de la Commission tiennent également compte des renseignements recueillis lors de la visite de la Télé-université, qui a eu lieu le jeudi 22 mars 2007. À cette occasion, la Commission a rencontré des membres de la direction universitaire, des professeurs[1], des tuteurs et une coordonnatrice à l'encadrement qui ont participé au processus d'évaluation périodique à divers titres. Elle a également rencontré des étudiants et des diplômés qui ont participé à la consultation menée dans le cadre de l'évaluation de leur programme. La Commission a ainsi pu compléter son analyse et formuler quelques suggestions et recommandations susceptibles d'améliorer le processus d'évaluation périodique des programmes en vigueur dans l'établissement.

[1] Dans le présent rapport, le masculin est utilisé chaque fois qu'un terme désigne une fonction professionnelle, sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La politique de la Télé-université, intitulée *Évaluation périodique des programmes*, a été adoptée par le Conseil d'administration de l'établissement, en juin 2000. Elle privilégie une approche d'évaluation par programme. Les programmes d'une même discipline ou d'un même champ d'études peuvent être évalués simultanément. Le cycle d'évaluation périodique des programmes est de dix ans.

Dans le cas d'un programme interétablissement, la politique indique que les modalités d'évaluation doivent être énoncées dans le protocole d'entente liant les universités participantes.

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

La mise en oeuvre de la politique d'évaluation périodique des programmes de la Télé-université est sous la responsabilité du Comité permanent d'évaluation des programmes.

Le Comité permanent d'évaluation des programmes définit le calendrier d'évaluation périodique des programmes de grade. Il détermine également le calendrier d'évaluation des programmes de diplôme ou de certificat que cette évaluation coïncide ou non avec celle du programme de grade évalué.

La politique stipule que le processus institutionnel prévoit au minimum trois opérations : l'autoévaluation, l'avis d'au moins deux experts externes et l'évaluation par les pairs, c'est-à-dire par des professeurs de l'établissement qui n'ont aucun lien avec les activités associées au programme évalué.

L'AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation est sous la responsabilité du directeur de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER). Sur réception des problématiques et des questions formulées par le Comité permanent d'évaluation des programmes, le directeur de l'UER confie au comité de programme ou aux ressources académiques participant au programme le mandat d'effectuer l'autoévaluation. Le comité chargé de réaliser l'autoévaluation doit s'assurer que toutes les personnes engagées dans le programme évalué, notamment les étudiants, participent à l'autoévaluation.

Le rapport d'autoévaluation doit comporter minimalement les réponses aux problématiques et aux questions soumises par le Comité permanent d'évaluation des programmes. Il peut inclure également toute autre information (réflexions, commentaires ou intentions) visant à éclairer les problématiques et questions demandées.

Le directeur de l'UER transmet le rapport d'autoévaluation au président du Comité permanent d'évaluation des programmes; le Comité l'étudie et peut, s'il le juge nécessaire, exiger des renseignements complémentaires.

L'INTERVENTION DES EXPERTS EXTERNES

L'identification des experts externes relève du Comité permanent d'évaluation des programmes. Celui-ci détermine également s'il y a lieu d'organiser une visite des experts à la Télé-université, ainsi que les modalités de cette visite.

Les experts externes reçoivent du président du Comité permanent d'évaluation des programmes le dossier d'évaluation, constitué des analyses du Comité, du rapport d'autoévaluation et des questions ou des problématiques formulées à leur intention.

Les experts externes ne peuvent être sélectionnés parmi les diplômés de la TÉLUQ, ni avoir été associés à la conception ou à la diffusion du ou des programmes faisant l'objet d'une évaluation périodique.

Dans le cas de l'évaluation périodique d'un programme de grade, l'évaluation externe est assurée par l'avis d'au moins deux experts provenant d'universités québécoises, canadiennes ou étrangères. Un expert externe est un professeur d'université spécialiste du champ d'études du programme évalué. En ce qui concerne l'évaluation périodique de programmes de diplômes ou de certificats, la politique prévoit que le Comité permanent d'évaluation puisse substituer à un professeur un représentant du milieu socioéconomique relié aux programmes évalués.

Chaque expert externe produit un avis qui est déposé au Comité permanent d'évaluation des programmes. S'il le juge nécessaire, le Comité permanent peut rencontrer les experts externes ou faire appel à un expert supplémentaire.

LE COMITÉ INSTITUTIONNEL

Le Comité permanent d'évaluation des programmes est composé du directeur des études, qui le préside, et d'un professeur de chacune des unités d'enseignement et de recherche de l'établissement. La politique prévoit que seuls les professeurs ayant cumulé au moins cinq ans d'expérience à la Télé-université sont éligibles. Les membres sont nommés par la Commission des études[2] et leur mandat, d'une durée de trois ans, est renouvelable.

Dans le cas où un professeur membre du Comité permanent est associé à un programme faisant l'objet d'une évaluation périodique, le directeur de l'enseignement et de la recherche veille à le remplacer pour la durée de l'évaluation du programme concerné.

À titre de responsable de la réalisation du processus d'évaluation périodique et au bénéfice des comités d'autoévaluation, le Comité permanent d'évaluation des programmes: 1) cumule les statistiques officielles relatives au portrait socioéconomique des effectifs étudiants du programme; 2) réalise les études d'évolution des clientèles pour la période d'évaluation considérée en matière d'admission, d'inscription aux cours, d'abandon et de diplomation dans le

[2] Depuis l'intégration de la Télé-université à l'UQAM, en 2005, la Commission des études a été remplacée par la Commission académique de la formation à distance (CAFAD).

programme; 3) collecte auprès des UER concernées les données permettant d'établir un portrait des ressources humaines, financières et matérielles allouées au programme; 4) recueille les dossiers de modification de programme et, le cas échéant, de tout rapport d'enquête et d'évaluation réalisé sur un programme ou ses cours, notamment auprès de la clientèle étudiante.

Par ailleurs, le Comité permanent d'évaluation des programmes est chargé de définir des indicateurs de l'évaluation périodique des programmes dans le contexte du développement de la formation à distance. Il est également chargé d'identifier des problématiques et de formuler des questions pertinentes à l'intention des comités d'autoévaluation, ainsi qu'à l'intention des experts externes.

Le président du Comité permanent d'évaluation des programmes reçoit le rapport d'autoévaluation du directeur de l'UER; après l'avoir étudié le Comité peut exiger, s'il le juge nécessaire, des renseignements complémentaires.

Après examen du rapport d'autoévaluation et des avis des experts externes et à la lumière des renseignements recueillis de diverses sources, le Comité permanent d'évaluation rédige un rapport d'évaluation du ou des programmes concernés dans lequel il formule des recommandations. Celles-ci peuvent être de plusieurs ordres allant du maintien du programme jusqu'à sa fermeture, le cas échéant. Le Comité permanent assure pour sa part le suivi de la mise en œuvre des décisions.

Pour les programmes faisant l'objet d'un agrément par un organisme extérieur à l'université, les rapports produits par ces organismes peuvent être intégrés au rapport d'évaluation, en totalité ou en partie, dans la mesure où ceux-ci répondent aux objectifs de la politique institutionnelle.

À titre de président du Comité permanent d'évaluation des programmes, le directeur des études transmet d'abord le rapport d'évaluation au directeur de l'UER concernée pour obtenir l'avis du Conseil d'unité d'enseignement et de recherche (CUER). Il dépose ensuite le rapport, accompagné de l'avis du CUER, à la Commission des études pour approbation. Le directeur des études peut également, s'il le juge pertinent, déposer le rapport d'autoévaluation et les avis des experts externes.

Le rapport d'évaluation, accompagné de la résolution de la Commission des études, est acheminé à la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche du réseau de l'Université du Québec, aux fins de dépôt au Conseil des études.

LE SUIVI

Il revient au Comité permanent d'évaluation des programmes de faire rapport à la Commission des études sur les suites données à l'évaluation. Ce rapport de suivi doit être produit dans un délai de six mois après l'adoption du rapport d'évaluation par la Commission des études. S'il y a lieu, le Comité permanent peut suggérer à cette dernière des recommandations quant à de nouvelles mesures à prendre.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Le Comité permanent d'évaluation des programmes rend disponible à la communauté télé-universitaire un résumé des résultats de l'évaluation périodique du ou des programmes évalués. Le Comité permanent doit également rendre

accessible, à toute personne qui en fait la demande, les documents relatifs à l'évaluation du ou des programmes évalués.

1.2 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

La politique de la TÉLUQ stipule que les critères ci-dessous doivent être considérés au cours de l'autoévaluation. Ces critères sont présentés comme des objectifs et formulés de la manière suivante dans la politique:

1. Vérifier les éléments de pertinence :
   a) pertinence sociale : estimer l'évolution des tendances du marché de l'emploi et spécialement pour les programmes professionnels, les débouchés pour les diplômés. De façon plus générale, s'assurer de l'attrait exercé par le programme sur la population étudiante et voir aussi que le programme réponde aux attentes de la société à l'égard de la formation dispensée;
   b) pertinence scientifique : analyser la situation du programme par rapport à l'évolution du domaine d'études;
   c) pertinence institutionnelle : examiner la situation du programme dans l'établissement. Vérifier la conformité du programme avec les objectifs généraux de la mission et du développement institutionnel;
   d) pertinence interuniversitaire : apprécier la situation du programme dans le réseau universitaire dans le contexte du développement de la formation à distance.

2. Vérifier la qualité du programme :
   a) vérifier la cohérence interne du programme, notamment :
      - en matière d'adéquation des conditions d'admission au programme par rapport aux objectifs de formation visée ;
      - en matière de correspondance des cours avec les buts et les objectifs du programme ;
      - en matière de complémentarité des cours ;
   b) vérifier l'adéquation des méthodes et des stratégies pédagogiques et l'évaluation des apprentissages par rapport aux objectifs du programme ;
   c) vérifier l'adéquation des ressources affectées par rapport à la formation visée ;
   d) vérifier la qualité des activités ainsi que la qualité et la quantité des ressources affectées à l'encadrement du programme.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

De façon générale, la politique de la Télé-université est conforme à la **Politique** de la CREPUQ. Cependant, la Commission formule un certain nombre d'observations visant à améliorer la politique institutionnelle.

La Commission constate que le critère d'évaluation de la **Politique** de la CREPUQ relatif à la clarté et à la validité des objectifs de formation du programme n'est pas inscrit dans la politique institutionnelle.

Par ailleurs, la Commission considère non seulement que les diplômés récents et les étudiants doivent participer aux consultations, mais qu'ils doivent être représentés au comité d'autoévaluation. Tout en reconnaissant les caractéristiques particulières des effectifs étudiants de la TÉLUQ, dont bon nombre sont inscrits à temps partiel et sont sur le marché du travail, la Commission a pu observer que les étudiants et les diplômés rencontrés auraient été favorables à participer à l'instance chargée de réaliser l'autoévaluation et que certains employeurs seraient enclins à donner des libérations à leurs employés étudiants pour ce genre d'activité. C'est pourquoi l'établissement devrait s'assurer qu'au moins un représentant étudiant participe au processus d'évaluation périodique, à titre de membre de l'instance chargée de réaliser l'autoévaluation.

La Commission constate en outre que la politique institutionnelle ne prévoit pas qu'une consultation des représentants socioprofessionnels soit effectuée dans le cas des programmes professionnels, alors que la TÉLUQ offre plusieurs de ces programmes. Or, une analyse rigoureuse du programme devrait s'appuyer notamment sur les consultations menées auprès de diverses personnes concernées par le programme dont des employeurs et des représentants socioéconomiques qui s'intéressent de près au programme. La Commission suggère à l'établissement de tenir compte de cet élément lors de la révision de la politique d'évaluation périodique des programmes.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait que la politique institutionnelle prévoie la définition d'indicateurs de qualité permettant de rendre compte de certaines caractéristiques liées au succès des anciens étudiants et des diplômés dans leurs études subséquentes ou leur vie professionnelle. Cela permettrait de mieux estimer la valeur ajoutée de leur programme. La Commission tient à noter à ce sujet qu'à la lumière des renseignements recueillis lors de la visite, les étudiants rencontrés ont confirmé que la réussite de leur programme avait constitué un atout dans leur parcours personnel et professionnel.

La politique institutionnelle stipule par ailleurs que le Comité permanent d'évaluation des programmes étudie le rapport d'autoévaluation et détermine s'il y a lieu d'organiser une visite des experts retenus à la TÉLUQ ainsi que les modalités de cette visite. La Commission considère qu'il y aurait lieu de modifier la politique, de manière à ce que, dans le cas des programmes de grade, les experts externes visitent toujours l'établissement.

Pour ce qui est de la désignation des membres du Comité permanent d'évaluation des programmes, qui agit à la TÉLUQ à titre de Comité institutionnel, la politique institutionnelle exige que seuls les professeurs ayant cumulé cinq années d'expérience à la TÉLUQ soient éligibles au Comité permanent. La Commission se demande si cette mesure inhabituelle ne pourrait pas avoir pour effet de priver le Comité permanent d'évaluation de candidats de choix.

La politique institutionnelle de la TÉLUQ prévoit que le Comité permanent d'évaluation des programmes rende accessible le résumé des résultats des évaluations périodiques des programmes évalués. À cet égard, la Commission invite l'établissement à s'assurer d'élargir la diffusion publique, de manière à ce qu'elle se fasse non seulement à l'interne, auprès de la communauté télé-universitaire, mais aussi à l'externe, en rendant disponibles les résultats de l'évaluation périodique sur le site Web de la TÉLUQ, conformément aux exigences d'imputabilité des universités vis-à-vis de la société.

2.2 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

La Commission a vérifié la mise en application de la politique institutionnelle en examinant le contenu de deux dossiers : le baccalauréat et le certificat en administration, et le certificat en sciences de l'environnement. Elle a également rencontré diverses personnes qui avaient participé à ces évaluations ou qui en étaient responsables.

La Commission note avec satisfaction que la Télé-université évalue tous ses programmes de grade, ses certificats, ses diplômes et constate que les personnes rencontrées adhèrent au processus d'évaluation périodique.

Elle perçoit également de façon favorable l'initiative prise par le Comité permanent des programmes de poser des questions aux divers comités chargés de réaliser l'autoévaluation au début du processus institutionnel, ainsi qu'aux experts externes, à la deuxième étape du processus.

À partir de l'étude qu'elle a faite des dossiers d'évaluation et des renseignements recueillis au cours de la visite, la Commission signale toutefois quelques points qui mériteraient une attention particulière en vue d'améliorer la mise en application du processus.

Consultation des catégories de personnes concernées par le programme évalué

La Commission a observé que les personnes tutrices n'ont pas été systématiquement consultées, contrairement à ce que prévoit la politique institutionnelle, c'est-à-dire que toutes les personnes engagées dans la formation à distance qu'offre la TÉLUQ participent à l'évaluation périodique de ses programmes.

La Commission invite donc la TÉLUQ à systématiser la consultation auprès de toutes les catégories de personnes qui interviennent dans chacun des programmes faisant l'objet d'une évaluation périodique, afin de recueillir un point de vue représentatif des divers groupes sur la pertinence et la qualité du programme évalué. Cette consultation peut être réalisée soit par voie de questionnaires soit dans le cadre de groupes de discussion.

Par ailleurs, à la lumière des renseignements recueillis lors de la visite, la Commission a pu noter que les étudiants rencontrés ont considéré que leur point de vue a été pris en compte dans le cadre de l'autoévaluation. Toutefois, la Commission invite la TÉLUQ à veiller à consulter toutes les catégories d'étudiants inscrits au programme même s'ils ont complété moins de 15 crédits.

La Commission croit également qu'il conviendrait que le comité chargé de réaliser l'autoévaluation puisse mieux distinguer à l'avenir les étudiants des diplômés et des anciens étudiants dans l'analyse et la présentation des résultats de la consultation.

Prise en compte du critère relatif à l'adéquation des ressources affectées par rapport à la formation visée

Bien que la **Politique** de la CREPUQ stipule que l'adéquation des ressources matérielles et financières par rapport aux objectifs du programme doit être prise en compte et que la politique institutionnelle indique que l'adéquation des ressources affectées par rapport à la formation visée doit être vérifiée, les dossiers d'évaluation examinés ne fournissaient aucun renseignement relatif aux ressources documentaires (bibliothèques et accès aux données en ligne).

La Commission suggère à la TÉLUQ d'accorder plus d'attention à cette question à l'avenir.

Sélection des experts externes

En ce qui concerne la sélection des experts externes, la politique de la TÉLUQ stipule que, dans le cas de l'évaluation périodique d'un programme de grade, l'avis d'au moins deux experts provenant d'universités québécoises, canadiennes ou étrangères est requis. Dans le cas des certificats, la politique prévoit que le Comité permanent d'évaluation peut substituer à un professeur, s'il y a lieu, un représentant du milieu socioéconomique. Quant aux experts recrutés parmi les professeurs des universités québécoises, la Commission considère qu'il faudrait veiller à ce que pour tous les programmes au moins l'un des deux experts soit choisi à l'extérieur des constituantes du réseau de l'Université du Québec, ce qui n'était pas le cas dans l'un des dossiers examinés.

Par ailleurs, la Commission invite la TÉLUQ à envisager, pour les programmes de grade, la possibilité de sélectionner un expert externe spécialiste de la formation à distance. Le Comité permanent d'évaluation des programmes pourrait, le cas échéant, désigner un troisième expert externe, tel que le prévoit la politique de la TÉLUQ.

RECOMMANDATIONS

Sans limiter la portée des commentaires et des avis formulés précédemment, la Commission en retient un certain nombre à titre de recommandations. Celles-ci sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec la Télé-université à l'occasion des travaux de la Commission et dans la perspective de l'enrichissement de son processus d'évaluation périodique des programmes.

En ce qui a trait à la politique institutionnelle, la Commission recommande à la TÉLUQ:

- de prévoir qu'au moins un représentant étudiant participe au processus d'évaluation périodique, à titre de membre de l'instance chargée de réaliser l'autoévaluation;
- d'indiquer dans la politique que, dans le cas des programmes de grade, les experts externes doivent toujours visiter l'établissement;
- de s'assurer d'élargir la diffusion publique en rendant les résultats de l'évaluation périodique disponibles sur le site Web de la TÉLUQ ;

En ce qui a trait aux pratiques d'évaluation, la Commission recommande à la TÉLUQ:

- de s'assurer de consulter, au moment de l'autoévaluation, toutes les catégories de personnes qui interviennent dans le programme;
- de s'assurer de consulter toutes les catégories d'étudiants inscrits au programme même s'ils ont complété moins de 15 crédits.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la politique de la Télé-université, intitulée *Évaluation périodique des programmes*, qui a été adoptée par le Conseil d'administration de l'établissement, en juin 2000. Elle considère que la politique est généralement conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ.

La Commission a également vérifié les pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes sur la base des deux dossiers d'évaluation qui ont été mis à sa disposition, et elle a signalé certains points qui mériteraient une attention particulière lors de la prochaine révision.

La Commission souhaite remercier monsieur Raymond Duchesne, directeur général par intérim et directeur de l'enseignement et de la recherche à la TÉLUQ, et monsieur Louis Mathier, directeur des études, pour leur accueil chaleureux lors du passage de ses membres à l'établissement. La Commission tient également à remercier particulièrement madame Denise L'Archevêque, attachée d'administration à la direction des études, pour l'excellente collaboration apportée au déroulement de ses travaux et pour l'aide à l'organisation de cette visite.

ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Monsieur Vincent Lemieux, président

Monsieur John F. Harrod

Madame Louise Milot

Monsieur André Normandeau

Madame Gisèle Painchaud

Anciens membres

Monsieur Gilles Boulet	(1995 à 1997)
Madame Denyse L. Dagenais	(1999 à 2006)
Madame Thérèse Gouin-Décarie	(1991 à 1999)
Monsieur Claude Hamel	(1998 à 2004)
Monsieur Norman Henchey	(1999 à 2005)
Monsieur Maurice L'Abbé	(1991 à 1999)
Monsieur Marcel Lauzon	(1991 à 1995)
Monsieur Yves Martin	(1991 à 1995)
Monsieur Pierre Potvin	(1995 à 2001)
Monsieur Edward J. Stansbury	(1991 à 1999)
Monsieur Jean-Pierre Wallot	(1999 à 2006)

ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Évaluation périodique des programmes, adoptée par le Conseil d'administration de la Télé-université, juin 2000.

Rapport d'autoévaluation des programmes – Guide de rédaction, produit en janvier 2006 par la direction des études de la Télé-université.

Dossier d'évaluation périodique du programme de certificat en sciences de l'environnement, décembre 2006.

Dossier d'évaluation périodique des programmes de certificat et de baccalauréat en administration, décembre 2004.

Lettre de madame Louise Milot à madame Denyse L. Dagenais, en date du 25 septembre 2001, au sujet de la résolution du Conseil des études de l'Université du Québec sur les orientations générales de l'évaluation périodique des programmes dans les constituantes de ce réseau.

L'évaluation périodique des programmes d'études de la Télé-université, Rapport de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes, novembre 1998.

ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Le jeudi 22 mars 2007
Salle Jean-Guy Béliveau, Québec

8 h 30 **Rencontre avec la direction de l'établissement**
Raymond Duchesne, directeur de l'enseignement et de la recherche
Louis Mathier, directeur des études

9 h 15 L'enseignement à distance : les modalités de fonctionnement

Visite commentée et présentation des particularités :

- La diffusion des cours: Christian Bédard, responsable du bureau de distribution à la Direction des ressources matérielles
- Les examens sous surveillance : Renée Ouellet, technicienne aux examens sous surveillance à la Direction de la diffusion des enseignements
- L'inscription en tout temps : Lucie Verreault, chargée de gestion à la Direction de la diffusion des enseignements
- L'information aux étudiants : Réal Perrault, directeur de la direction du recrutement

10 h Pause

10 h 15 **Rencontre avec les membres du comité d'autoévaluation des programmes de baccalauréat et de certificat en administration**
Louis Demers, professeur et président du Comité
Céline Bélanger, tutrice
Marcelle Caron, coordonnatrice à l'encadrement *(par vidéoconférence de Montréal)*
Martin Noël, professeur

11 h 30 **Rencontre avec des étudiants et des diplômés des programmes de baccalauréat et de certificat en administration**
Michel Cantin : étudiant au certificat en administration ayant participé à la consultation menée dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de certificat en administration
Daniel Brisson: diplômé du baccalauréat en administration ayant participé à la consultation menée dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de certificat en administration
Frantz Philogène: diplômé du baccalauréat en administration ayant participé à la consultation menée dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et de certificat en administration

12 h Repas au restaurant Le Versa, situé au 432, rue du Parvis, à Québec

Membres de la Commission
Raymond Duchesne, directeur de l'enseignement et de la recherche
Louis Mathier, directeur des études
Denise L'Archevêque, attachée d'administration, direction des études
Marc Couture, directeur de l'UER Science et Technologie
Alain Laramée, directeur de l'UER Travail, Économie et Gestion

13 h 30 Rencontre avec les membres professeurs du comité d'autoévaluation du programme de certificat en sciences de l'environnement
Lise Parent, professeure et directrice du Comité d'autoévaluation *(par vidéoconférence de Montréal)*
Josée Tardif, tutrice
Jean-Paul Dallaire, tuteur *(par vidéoconférence de Montréal)*

14 h 15 Rencontre avec des étudiants du programme de certificat en sciences de l'environnement
Lucie Pagé, étudiante ayant participé à la séance de remue-méninges tenue à l'occasion de l'évaluation du programme
Gilbert Pelletier, étudiant ayant participé à la séance de remue-méninges tenue à l'occasion de l'évaluation du programme

14 h 45 Rencontre avec les membres du Comité permanent d'évaluation des programmes à la TELUQ
Louis Mathier, directeur des études, président
Martin Noël, professeur, UER Travail, Économie et Gestion
Lise Parent, professeure, UER Science et Technologie
Louise Sauvé, professeure, UER Éducation
Hubert Wallot, professeur, UER Sciences humaines, Lettres et Communication
Denise L'Archevêque, attachée d'administration, direction des études

15 h 30 Séance de travail de la Commission

16 h Bilan de la journée avec la direction de l'établissement
Raymond Duchesne, directeur de l'enseignement et de la recherche
Louis Mathier, directeur des études

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001

Établissement concerné	**Dossiers examinés**[3]
Université de Montréal (janvier 2002)	Rapport d'évaluation du département de philosophie Rapport d'évaluation du département de mathématiques et statistique Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université Laval (avril 2002)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie
Université Bishop's (février 2003)	Rapport d'évaluation du département d'histoire Rapport d'évaluation du département de physique
Université Concordia (mars 2003)	Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma Rapport d'évaluation du département de psychologie Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice
Université du Québec à Rimouski (septembre 2003)	Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie
Université du Québec à Chicoutimi (décembre 2003)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social
Institut national de la recherche scientifique (avril 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau du Centre INRS-ETE (eau, terre, environnement)

[3] Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un centre d'études ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.

Établissement concerné	**Dossiers examinés**[3]
Université de Sherbrooke (juillet 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de la maîtrise et du doctorat en radiobiologie Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en gérontologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en droit
Université du Québec en Outaouais (décembre 2004)	Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en éducation Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique
Université du Québec à Montréal (avril 2005)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sociologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie
Université du Québec à Trois-Rivières (octobre 2005)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en biophysique et biologie cellulaires Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en histoire Rapport d'évaluation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique
École de technologie supérieure (février 2006)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la construction Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la production automatisée
École nationale d'administration publique (septembre 2006)	Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en administration publique, option pour analystes Rapport d'évaluation du programme de doctorat en administration publique
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (décembre 2006)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en psychoéducation Rapport d'évaluation du programme de maîtrise réseau en gestion de projet
Université McGill (juillet 2007)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences de l'agriculture Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en chirurgie buccale et maxillofaciale Rapport d'évaluation des programmes en génie chimique (tous les niveaux)
Télé-université (novembre 2007)	Rapport d'évaluation des programmes de certificat et de baccalauréat en administration Rapport d'évaluation du programme de certificat en sciences de l'environnement